

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 482-23

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que le conseil de la Ville de Dunham, à une séance ordinaire tenue le 18 décembre 2023, a adopté le règlement suivant :

- *Règlement n° 482-23 modifiant le Règlement n° 442-22 établissant un programme d'encouragement à l'utilisation de couches, de produits d'hygiène féminine et de produits d'incontinence lavables et réutilisables ;*

L'objet de ce règlement est de réduire de 200 \$ à 100 \$ le montant remboursable pour des couches lavables et autres produits d'hygiène réutilisables.

Ce règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale à Dunham ou toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales d'ouverture. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.ville.dunham.qc.ca.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Dunham, ce 20 décembre 2023.



Jean-François Grandmont,
Greffier par intérim
